Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19 NOV. 2026
ID : 087-218710804-20261104-DEL2026_68-DE

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_68

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	10

L'an deux mil -vingt six
Le 29 octobre à dix- neuf heures
Le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 octobre 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT, MME DARDILHAC, M. TRICHARD, MME GIRAUD, MARTY, MM. CARRIÉ, QUÉRAUD, BOIS, BELAIN.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à MME GIRAUD), M. KOLCHAK

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire.

REPAS ET COLIS DES AINÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération 2026_62 du 21 septembre 2026 relative aux repas et colis de Noël.
Il rappelle que l'âge retenu pour les personnes concernées, résidents à Nouic, était de 70 ans (environ 128 personnes).
Les dernières années de la précédente mandature, chaque personne de 70 ans et plus, inscrite sur les listes électorales de la Commune recevait un colis livré à domicile par les Conseillers Municipaux et un colis était également distribué à chaque agent communal.
Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal que la Commune propose un repas festif à la salle des fêtes pour les personnes âgées de 70 ans et plus, résidentes à Nouic, inscrites sur les listes électorales de la Commune et un colis de Noël pour les personnes qui ne répondent pas favorablement à l'invitation au repas. Des accompagnateurs seront bienvenus sous réserve de règlement de leur repas.
Les Conseillers Municipaux pourraient assurer le transport des aînés qui ne peuvent se déplacer par eux-mêmes.
Monsieur le Maire expose que le prix du repas est arrêté à 27 euros par personne avec le vin.
Monsieur le Maire précise que l'association Le Temps du Divertissement offre l'animation musicale et le repas à ses membres résidant à Mézières-sur-Issoire notamment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit que les membres du personnel auront le choix entre colis de Noël et repas à la salle des fêtes.
- Arrête un budget de 27.00 € TTC par repas et 25.00 € TTC par colis
- Dit que les crédits sont prévus au budget communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic le 4 novembre 2026

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

Mairie de NOUIC (87) (Haute-Vienne)